

*Comité fédéral 18/09/2009*

# *Les pensions*

**ABVV-FGTB**

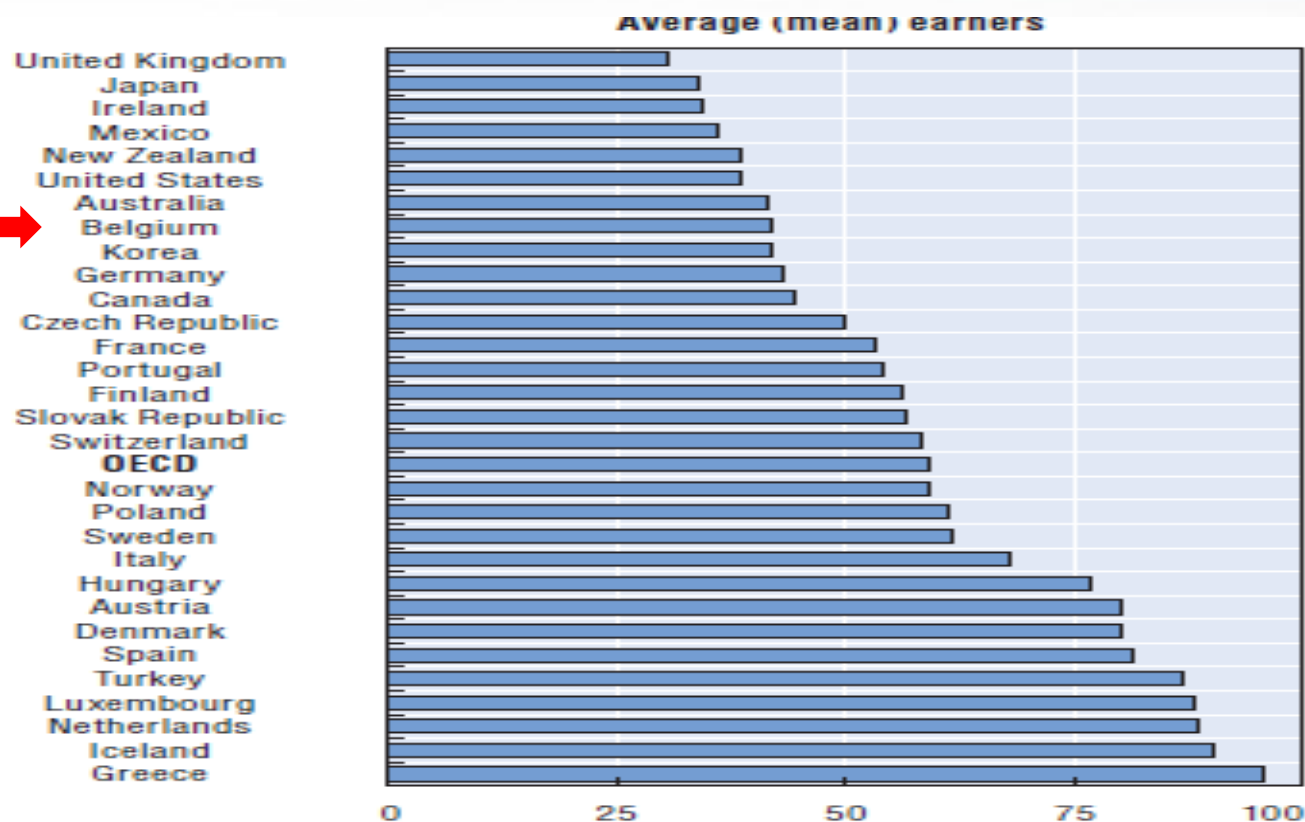
**Ensemble, on est plus forts**

**Samen sterk**

- **2.000.000 de pensionnés = 20% de la population** (1)
- **2,5 MIA d'euros/mois de dépenses** tous régimes
- **1/2 de la retenue ONSS** (7,5% sur 13,07% employé et 16,36% sur 37,84% employeur)
- **1/3 des dépenses de la sécu** (17 MIA de dépenses annuelles pour les seuls salariés)
- **9% du PIB** (OCDE)
- **Retraite = 1/4 de notre vie** (2) que nous voulons passer dignement

- Niveau des pensions trop bas: pension moyenne de 1.000 à 1.100 € bruts\*
- Mais + de 1/2 des pensionnés ont moins de 1000 €/m
- 57% des femmes ont – de 800 €/mois (moyenne 830 €)
- 23% des pensionnés sous le seuil de pauvreté de 872 €
- Taux brut de remplacement moyen salariés 33%
- Instabilité des couples pose le problème de la faiblesse des pensions d'isolé et de celle des femmes

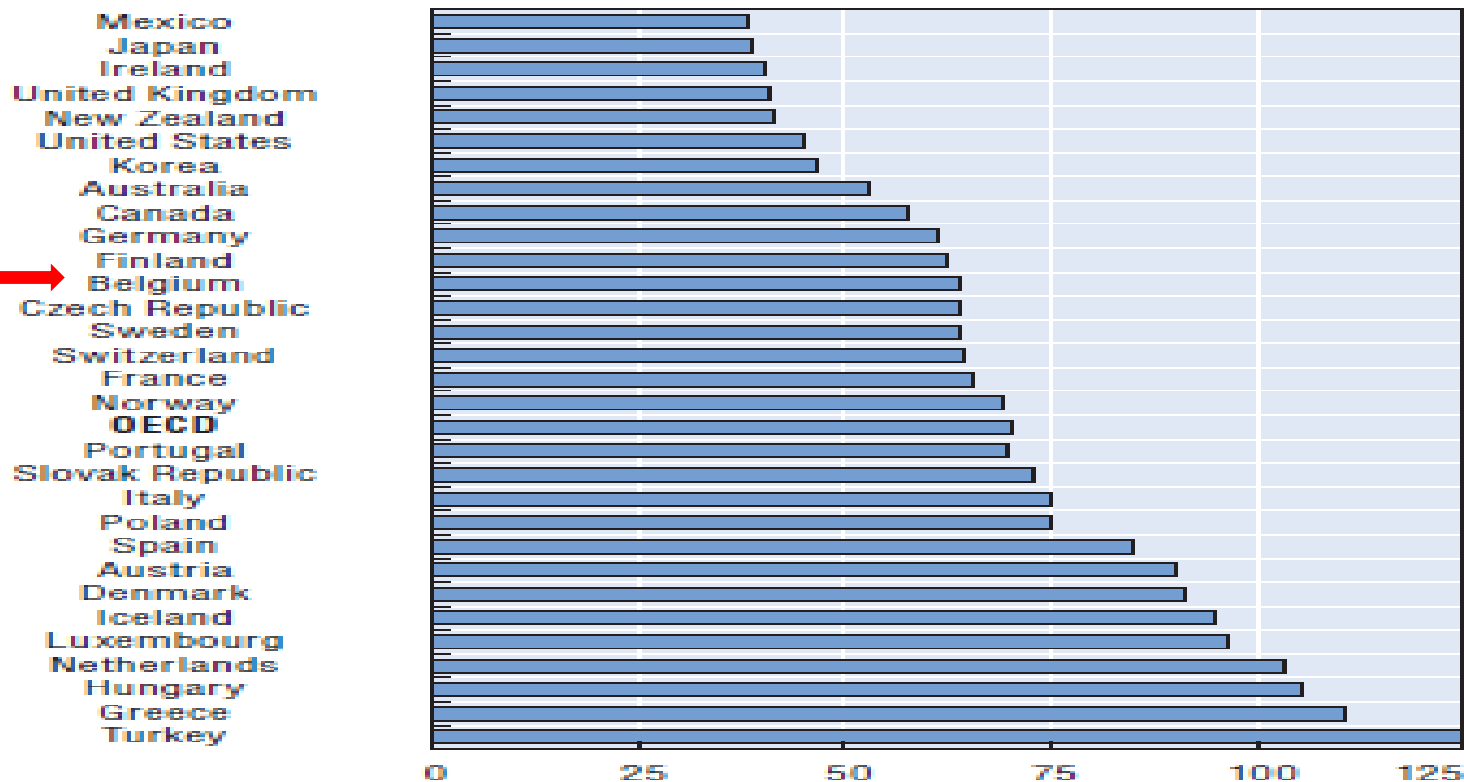
### Taux de remplacement brut : la Belgique en queue de peloton dans l'OCDE



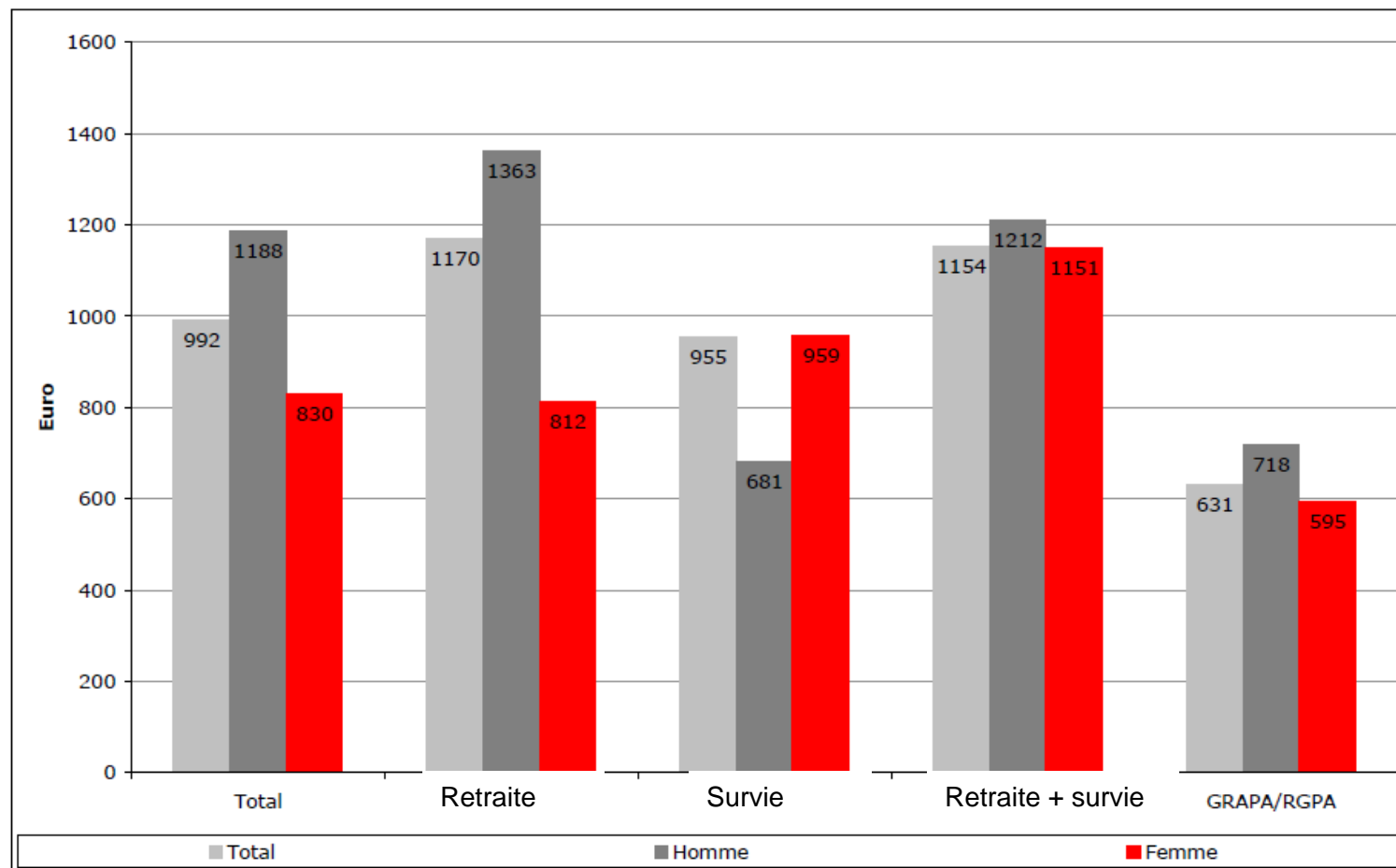
## Nécessaire revalorisation

*Le taux net de remplacement ne change presque pas le classement :*

Average (mean) earners



**Graphique 3. Pension légale moyenne, exprimée en euros, sur une base mensuelle en fonction du sexe, 2004**



Source: Cadastre des Pensions, 2004

Ce dernier graphique montre que:

- la pension de retraite moyenne des femmes (basée sur la carrière propre) est inférieure à celle des hommes (812 >< 1.363)
- la pension de survie des femmes (basée sur la carrière du conjoint décédé) ou le cumul PR + PS donne une pension supérieure à la PR seule des femmes
- > une pension pour une carrière complète d'une femme peut être inférieure à la pension de survie d'une femme au foyer qui n'a jamais travaillé et cotisé.

**Causes :**

- **carrières des femmes souvent incomplètes (interruptions de carrière ou temps partiel)**
- **écart salarial H/F cfr EPD**
- **chômage touche plus les femmes**

**Pose la question des droits dérivés d'autant que la structure familiale modèle (H au travail, F au foyer)**

**1°) ne correspond plus à la réalité**

**2°) ne répond pas à l'évolution de la structure familiale (ménages de fait, 1 divorce sur 2 mariages\*)**

➤ **La sécurité liée au mariage vole en éclats**

➤ **Nécessité de combattre les discriminations en amont (salaires, carrière, assimilations, etc.) et en aval > individualisation des droits.**

# Notre action pour le pouvoir d'achat

**La FGTB n'est pas restée passive:  
Les campagnes pour**

- **le relèvement du pouvoir d'achat**
  - **la baisse des prix de l'énergie**
  - **la liaison au bien être**
- ont débouché sur des améliorations des pensions:**

# Notre action pour le pouvoir d'achat

- **Pensions minimum (salariés)**  
+ 15 % depuis 1998
- **Pensions anciennes**  
+ 4,8 % depuis 2002
- **Toutes les autres pensions**  
+ 1,5 % au 1<sup>er</sup> juin 2009.
- **Minimum par année de carrière (temps partiels, bas salaires)**  
+ 22% depuis 2006
- **GRAPA**  
+ 2 % en juillet 2008  
+ 5 € par mois en octobre 2008  
+ 0,8% le 1<sup>er</sup> juin 2009  
+ 1,2 % au 1<sup>er</sup> octobre 2010.

# Notre action pour le pouvoir d'achat

**Améliorations nécessaires mais pas suffisantes.**

Frein à la dégradation du pouvoir d'achat des pensionnés

Mais le ratio brut de remplacement reste faible

| 1980 | 1985 | 1990 | 1995 | 2000 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 36,3 | 39,2 | 34,7 | 33,1 | 31,2 | 33   | 32,7 | 32,6 | 32,9 | 33,3 |

# *Les défis pour l'avenir*

*Améliorer les pensions coûtera cher.*

*Or, la crise a creusé le déficit de l'Etat:*

- 25 milliards de déficit en 2010*
- 5,3 milliards de déficit pour la Sécu en 2010*
- Dette publique remonte à 100 % du PIB*
- La crise boursière a fait chuter la valeur des pensions complémentaires de 25 %*

*Aux problèmes actuels de financement, s'ajoute le coût du vieillissement*

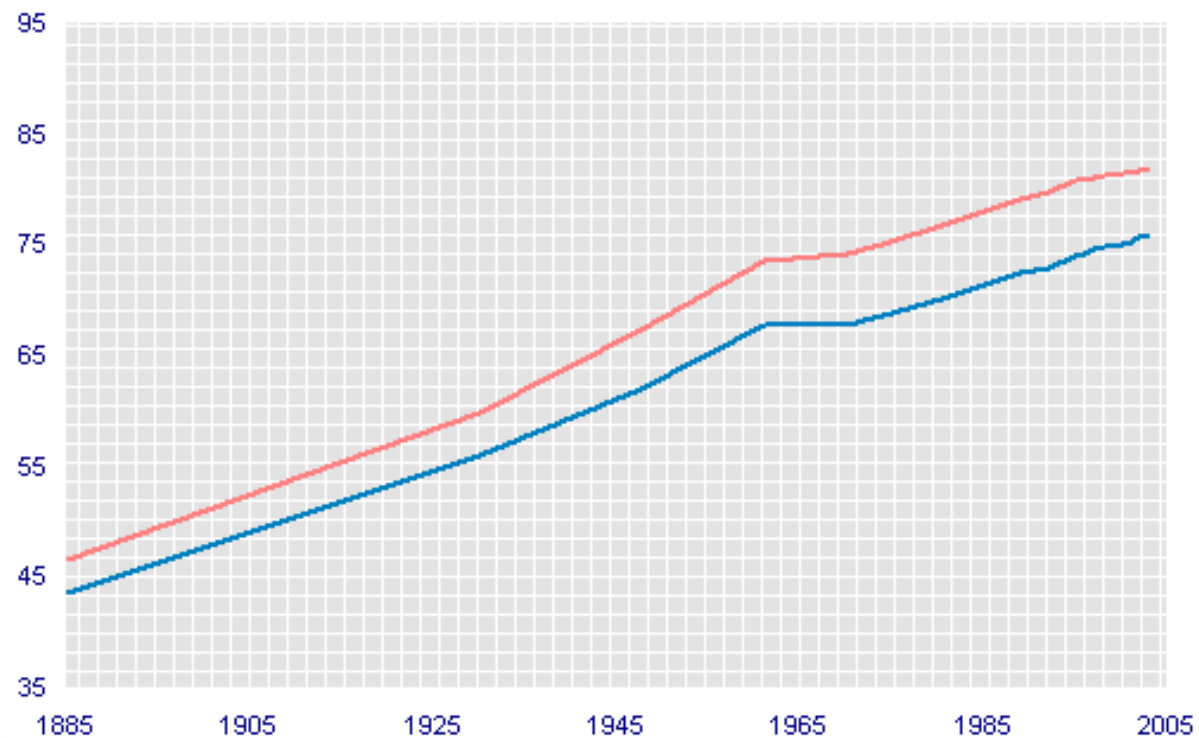
**1°) le « vieillissement » de la population est un des plus grands progrès de l'humanité.**

**Espérance de vie à la naissance:**

- **45 ans en 1885**
- **65 ans en 1945**
- **80 ans en 2009**

**Grâce aux progrès de la science et à l'amélioration du niveau de vie, on a presque doublé l'espérance de vie en 1 siècle.**

### Espérance de vie **hommes** – **femmes** depuis 1885 (INS)



## Conséquences:

- En 2050, les + 65 ans seront 30 % de la population (20% auj.)
- La durée de la retraite est d'environ 20 ans
- Les pensions calculées sur de meilleurs salaires seront plus élevées
- Le nombre d'actifs supportant le financement des pensions passera de 2 actifs pour 1 retraité aujourd'hui à 1,5 actif pour 1 retraité en 2050.

- En conclusion: il y aura, dans les années à venir,**
- **de plus en plus de séniors**
  - **qui vivront de plus en plus vieux**
  - **qui coûteront + cher en soins de santé**
  - **moins d'actifs pour financer les pensions.**

Il faut donc s'organiser pour assurer le financement des pensions (le vieillissement de la population aura d'ici 2060 un coût estimé à 8,2 % du PIB (1% PIB = 3,4 MIA €)...

...tout en préservant notre système d'assurances sociales solidaires. Or...

- **Le Fonds de vieillissement destiné à constituer une réserve d'argent n'est pas suffisant (23 MIA) et n'est plus alimenté depuis plusieurs années.**
- **Le Fonds d'avenir constitué sur le même principe pour financer le coût croissant de la santé est remis en question via le norme de croissance de 4,5%.**

**Le débat:**

Les pensions sont déjà insuffisantes

1°) Comment améliorer la pension légale et le taux de remplacement insuffisant ?

2°) Comment réduire et supprimer les discriminations dont sont victimes les femmes ?

3°) Comment assurer à long terme le financement des pensions futures ?

4°) Que faire des pensions complémentaires ?

## Les pistes générales

**Renforcer le Fonds de vieillissement:** nécessaire mais dépend de la réduction de la dette publique et de la capacité à dégager des marges budgétaires.

> question des recettes fiscales et parafiscales (propositions FGTB).

**Augmenter le taux d'emploi :** (il faut créer 275.000 à 600.000 emplois d'ici 2050).

Cela dépend:

- de la conjoncture
- de la méthode choisie :
  - soit améliorer les performances de l'économie (innovation, développement des secteurs verts, Alliance Emploi-Environnement),
  - soit augmenter le nombre des cotisants en réduisant l'accès aux prépensions (Pacte des Générations-bis) et/ou en allongeant la carrière effective.\*

Pour la FGTB seule la piste valable est la croissance économique et la création d'emplois (cfr AIP).

## Les pistes de la droite

### 1°) Allonger la carrière

- Soit en reculant l'âge de l'accès à la pension légale. (DK-Isl. > 67 ans)
- Soit en renforçant les conditions de carrière (cfr. FEB), en réduisant les possibilités d'assimilation de certaines interruptions de carrière.

**N.B. :**

- + 50 premières victimes des restructurations et dégraissages
- Doutes sur la volonté patronale d'embaucher des travailleurs âgés
  - >> sans création d'emplois, risque de carrières incomplètes donc de pensions plus basses

## Les pistes de la droite

### 2°) se limiter à une pension légale de base minimale

- complétée grâce aux pensions complémentaires
- basées sur l'épargne individuelle (capitalisation)
- auprès de sociétés d'assurances privées
- sans alourdir les cotisations sociales
- objectif d'injecter l'argent récolté dans le circuit financier.

# *La pension légale (1<sup>er</sup> pilier)*

- **pistes inégalitaires et non solidaires (chacun pour soi, chacun selon ses moyens)**
- **glissement du système d'assurances sociales vers un système d'assistance.**
- **peu susceptible de faire reculer la pauvreté parmi les pensionnés... (20%)**

## Renforcer le 1<sup>er</sup> pilier

### Comment ?

- **Augmenter les cotisations sociales ? Les cotisations sur le travail sont déjà importantes**
- **Récupérer en tout ou en partie l'avantage fiscal accordé au 3<sup>e</sup> pilier (épargne pension) après l'amélioration du 1<sup>er</sup> pilier? 750 Mio. à récupérer\***
- **Instaurer une Cotisation Sociale Généralisée (destinée aux soins de santé mais gestion globale) qui prendrait en compte d'autres revenus que ceux du travail**

## Quelles améliorations

**Il faut améliorer le taux de remplacement pour faire en sorte qu'une pension d'isolé soit suffisante pour vivre :**

**en...**

- **portant le taux isolé de 60 % du salaire de chaque année de carrière à 75 % = + 1/4**
- **relevant de 2.500 € le plafond salarial actuel de 46.895 €**
- **liant automatiquement au bien être tous les 2 ans**
  - **les pensions,**
  - **le plafond salarial de référence et**
  - **le crédit d'impôt**

## **Le 2<sup>e</sup> pilier a de nombreux inconvénients\* :**

**1°) les faibles garanties de rendement et les risques boursiers (crise – 25%)**

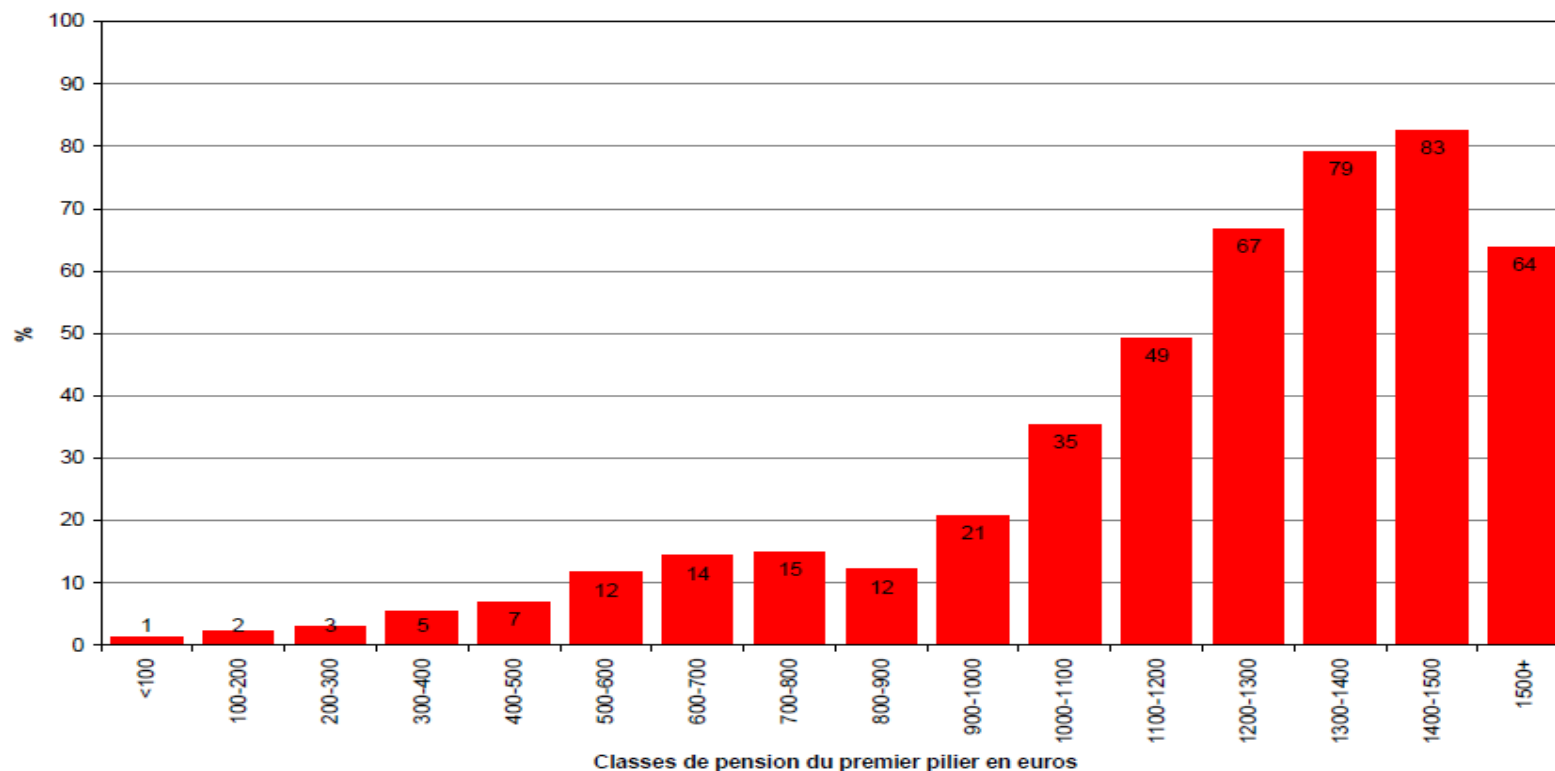
**2°) n'est intéressant que pour ceux qui dépassent le plafond de référence de 46.895 € (75% des travailleurs sous les 33.000)**

**3°) est peu solidaire : chacun pour soi selon ses capacités**

## *La pension complémentaire (2<sup>e</sup> pilier)*

4°) est très inégalitaire : en bénéficient le plus ceux qui ont les meilleurs salaires et qui auront donc aussi (et cumuleront avec le 2<sup>e</sup> pilier) les meilleures pensions légales (effet Mathieu).

Graphique 5. Accès au deuxième pilier en fonction de l'importance de la pension du premier pilier\* pourcentages, travailleurs salariés retraités, 2004<sup>60</sup>

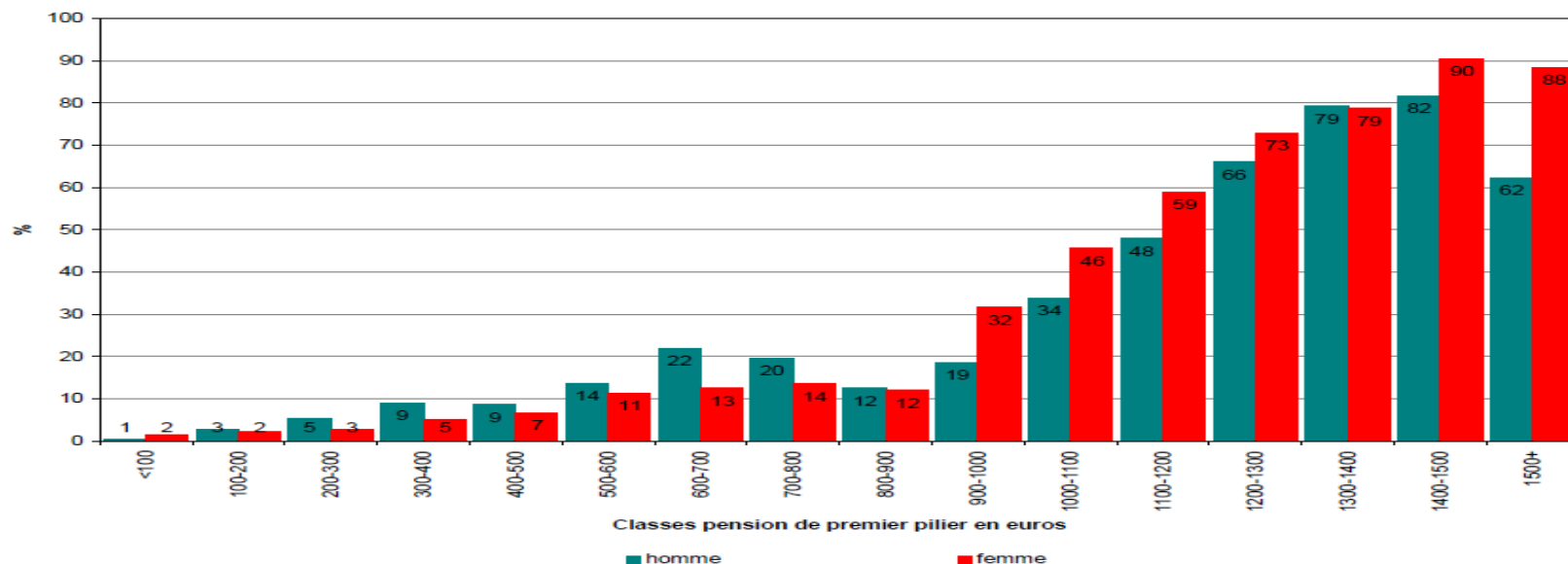


## La pension complémentaire (2<sup>e</sup> pilier)

5°) les femmes en profitent moins que les hommes (écart salarial/carrières incomplètes) :

- 42% des hommes contre 15 % des femmes bénéficient d'un 2<sup>e</sup> pilier
- Parmi les femmes, celles qui ont les meilleures pensions légales ont aussi les meilleures pensions complémentaires (effet Mathieu, cfr plus haut)
- sous-représentation des ouvrières dans ce groupe

Graphique 6. Accès au deuxième pilier en fonction de l'importance de la pension du premier pilier\* pourcentages, travailleurs salariés retraités, 2004



**Conclusion**

- On ne peut pas tirer un trait sur le 2<sup>e</sup> pilier qui a pris de l'ampleur et qui constitue un complément non négligeable à la pension légale pour ceux qui ont la chance d'en bénéficier.
- Le 2<sup>e</sup> pilier n'est pas une réponse suffisante pour compenser la faiblesse du 1<sup>er</sup> pilier (65% ne disposent que de la pension légale)
- peut cependant aider à atteindre l'objectif de 75 % du salaire des 5 dernières années de carrière

**Mais il faut en corriger les défauts :**

- le démocratiser et le solidariser, en élargir le bénéfice à un plus grand nombre de travailleurs,
- réduire les risques financiers qu'il comporte
- mieux contrôler l'affectation des fonds de pensions pour qu'ils servent la croissance au lieu de favoriser la spéculation\*
- l'empêcher d'alimenter les bulles financières ou les placements non éthiques, et d'encourager les restructurations ou délocalisations d'entreprises.

## Comment ?

- a) **En créant un fonds interprofessionnel obligatoire pour les secteurs qui n'ont pas encore de deuxième pilier.**
- b) **En étendant la solidarité avec les malades et les chômeurs.**
- c) **En limitant la déduction fiscale (employeur) octroyée aux pensions complémentaires en cas d'absence de volet de solidarité.**
- d) **En encadrant les fonds de pensions par la gestion paritaire de manière à réaliser des investissements durables et favorables à l'emploi.**
- e) **En assortissant le paiement en rentes\* d'une garantie d'indexation et de paiement de la rente au partenaire survivant ou à un autre bénéficiaire.**

## L'individualisation

- **Problème des droits dérivés (inégalité entre femmes\*) et de l'inégalité femmes/hommes (salaire/carrière)**
- **Individualisation nécessaire mais nécessairement progressive**
- **Processus de longue haleine > corrections indispensables mais une phase de transition est nécessaire pour réduire les injustices les plus criantes et les anomalies du système sans casse sociale**

**Ces propositions visent trois objectifs :**

- Renforcer la pension légale et en garantir le financement futur**
- Démocratiser le 2<sup>e</sup> pilier (pensions complémentaires assurances-groupe)**
- Supprimer progressivement les injustices faites aux femmes**